2024 · RAPPORT · 2025 D'ACTIVITÉ

POUR LES COMMUNES,

Liberté!







Commaire

Edito	3
L'AMF en action	2
Principales avancées obtenues par l'AMF	6
Finances et fiscalité	8
Intercommunalité et organisation territoriale	10
Aménagement des territoires	1
Environnement et transition écologique	1
Services aux habitants et à la personne	16
Gestion publique locale	18
Europe et international	2
La vie du réseau	24
Temps forts du 106° congrès	
et campagne de communication	2!
L'AMF au service de ses adhérents	26
Structure et fonctionnement	27
Information et communication, des outils pratiques	28
Les services spécifiques de l'AMF	30
Les associations départementales de maires et de présidents d'intercommunalité	3
Trombinoscope	32
Les membres du Bureau	33
Le Comité directeur	34
Les présidents d'associations départementales	36
L'organigramme des services	38



Édito

Les communes et intercommunalités sont les piliers de la démocratie

Plus d'une année s'est écoulée depuis la dissolution de 2024. Une année de turbulences politiques où trois gouvernements se sont succédés, plongeant nos institutions dans une instabilité inédite sous la Ve République. Pendant ce temps, les communes, elles, n'ont jamais cessé d'agir. Malgré les difficultés, malgré les 7 milliards d'euros prélevés sur leurs ressources — une mesure injuste qui affaiblit le service public local et l'investissement, sans pour autant redresser les comptes de l'État —, les maires et leurs équipes ont continué de garantir la continuité des services essentiels, d'innover, et de maintenir le lien social.

Durant cette année, l'AMF a ceuvré pour que nos enjeux et priorités soient pris en compte. Par exemple, l'AMF a beaucoup travaillé avec le Sénat sur la proposition de loi relative au statut de l'élu et œuvré pour qu'elle puisse être adoptée au plus vite. Il en est de même concernant le projet de loi relatif aux polices municipales, sur lequel l'AMF s'est beaucoup investie, notamment pour que la liberté du maire soit garantie. Cette année, notre association a été aussi particulièrement active pour les communes confrontées à des risques majeurs, notamment les communes de Mayotte qui ont été lourdement touchées par le cyclone Chido.

Notre campagne de communication, intitulée « Les communes... Heureusement ! », que vous êtes nombreux à avoir diffusée, a rappelé à tous que les communes sont les piliers de notre démocratie. Elles agissent, elles protègent, elles bâtissent, souvent malgré les contraintes et les mauvaises polémiques. Cette campagne a résonné comme

un hommage à votre engagement quotidien, et comme un rappel : sans les communes, c'est l'unité de notre pays qui serait mise à mal.

2025 marque une nouvelle étape. Alors que les élections municipales de 2026 se profilent, l'AMF lance un appel mobilisateur avec « Osez l'engagement! ». Cette nouvelle campagne incarne l'élan civique dont notre démocratie a besoin. Elle s'adresse à toutes les générations, à tous ceux qui sont prêts à s'investir pour leur quartier, leur commune, leur intercommunalité. S'engager n'est pas seulement siéger en conseil municipal : c'est aussi participer à la vie associative, innover pour améliorer le quotidien et renforcer le lien social. C'est, en somme, garantir que la démocratie reste vivante, concrète, et proche des citoyens.

Dans le prolongement et toujours dans la perspective du renouvellement des conseils municipaux des 15 et 22 mars 2026, le 107° Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité sera placé sous le signe de la liberté, avec l'intitulé : « Pour les communes, LIBERTÉ! ». Liberté d'agir, liberté d'innover et liberté de décider. À quelques mois des élections, il nous appartient de montrer que l'engagement local est un levier de transformation du pays, qu'il est efficace, porteur de sens, et que les communes sont le cœur battant de la République. Mobilisons-nous pour que 2026 soit l'année d'un renouveau civique, pour une démocratie plus vivante et plus libre.

Vive les communes de France!

Le Président et le Bureau de l'AMF





réunions des instances de l'AMF

L'AMF en action 128

déplacements du président et des instances de l'AMF aux Congrès et AG départementaux

123

auditions parlementaires

220 less examinés au CNEN

352 newsletters d'information et de communication éditées



+ de 10000

réunions de travail

participants au congrès 2024



visiteurs au salon des maires et collectivités locales

Principales avancées obtenues par l'AMF

Des résultats au rendez-vous pour l'action de l'AMF



Intercommunalité, handicap, logement, environnement, eau et assainissement, fonction publique, statut de l'élu, CNEN... Les services de l'AMF se sont mobilisés tout au long de l'année sur de nombreux dossiers avec des résultats obtenus notamment au Parlement.

Intercommunalité

Les actions de l'AMF n'ont pas manqué cette année : proposition de loi (PPL) « eau » et « assainissement », loi de finances 2025 votée tardivement, simulations DILICO et mise à jour de l'outil DGF dans des délais contraints, performance de l'outil de répartition des sièges dans les conseils communautaires, Assises des communes nouvelles organisées en juillet.

Prévention des risques et gestion des crises

L'AMF s'est beaucoup investie dans des réunions concernant le Beauvau de la sécurité civile, le Roquelaure de l'assurabilité et le soutien aux élus de Mayotte suite au cyclone Chido. Elle a contribué à la rédaction d'un guide sur l'élaboration des PICS.

Handicap

Dans le cadre des 20 ans de la loi « Handicap » de 2005, le sujet a fait l'objet d'une séquence dédiée en plénière lors du 106° congrès et l'AMF qui a désigné deux maires référents afin de porter la voix des élus locaux sur le handicap et de bâtir une feuille de route.

Finances

Création du simulateur DILICO : 293 demandes de simulations par mail et 120 par téléphone. Simulateur DGF : 10 919 communes l'ont consulté. Dépôt de nombreux amendements au PLF 2025.

Europe

À la suite des élections européennes, l'AMF a adressé aux nouveaux eurodéputés français un manifeste, reprenant l'ensemble des compétences communales et intercommunales, afin qu'ils intègrent pleinement les enjeux et les préoccupations des maires et présidents d'EPCI dans le processus décisionnel européen.

Environnement

L'AMF a participé à la rédaction des contrats type entre les collectivités et les éco-organismes pour les filières Alcome (mégots), Eco-maison (jouets, articles de bricolage et de loisirs, déchets abandonnés) et Aliapur (pneus contrat de base). Elle est présente dans une vingtaine de comités de parties prenantes.

Sport

L'AMF a obtenu la suppression de l'obligation de vidange annuelle des piscines.



École

Signature d'un protocole avec le ministère de l'Éducation favorisant le dialogue avec les maires sur la carte scolaire.

Fonction publique

L'AMF a contribué à la nouvelle étape de la transposition de l'accord national du 11 juillet 2023 qui pose le principe de la généralisation des contrats de prévoyance obligatoires avec le vote à l'unanimité du Sénat de la PPL de loi relative à la protection sociale complémentaire des agents territoriaux.

« Eau » et « assainissement »

Parmi les avancées notables de la session parlementaire, figure l'adoption de la loi du 11 avril 2025 permettant aux communes de conserver la liberté de ne pas transférer les compétences « eau » et « assainissement » à leur communauté de communes si cela n'était pas encore fait. C'était une demande récurrente de l'AMF.

CNEN

Le Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) occupe une place importante dans la relation de l'État avec les collectivités en procédant chaque année à l'examen de plus de 220 textes législatifs et réglementaires générateurs de normes pour l'action publique locale. L'AMF a dû proposer rapidement des avis lors des 19 séances annuelles du CNEN qui offren l'occasion d'influer sur l'écriture des textes et de faire entendre le point de vue des acteurs de terrains que sont les maires et présidents d'EPCI. Le coût des nouvelles normes pour les collectivités pesait pour 565 M€ en 2024 contre 1,6 Md€ en 2023.

Activité parlementaire

Des avancées...

Malgré une année parlementaire bouleversée, après la dissolution de juin 2024, plusieurs textes, parfois initiés lors de la précédente législature et soutenus par l'AMF, ont pu aboutir. En matière de logement, une nouvelle loi permet de mieux réguler les meublés de tourisme et facilite la conversion des bureaux et bâtiments vacants en logements. Autre avancée importante : l'adoption de loi étendant le scrutin de liste à toutes les communes, avec des aménagements pour en faciliter l'application dès les prochaines municipales.

Une autre loi renforçant les compétences des infirmiers a également été adoptée, avec le soutien de l'AMF, au milieu des nombreuses initiatives parlementaires pour faciliter l'accès aux soins. Le gouvernement a quant à lui porté deux textes pour mieux répondre aux crises ayant frappé Mayotte. Les débats ont permis une meilleure intégration de l'action des élus locaux.

... mais certains textes de loi souhaités ou soutenus par l'AMF sont en suspend du fait de l'instabilité politique nationale :

· PPL Statut de l'élu

Il s'agit de faciliter et d'encourager l'exercice du mandat local avec un signal fort venu du Sénat. Enrichi par l'Assemblée nationale, qui l'a enfin inscrit à l'ordre du jour, le texte reprend de nombreuses propositions de l'AMF qui appelle à son adoption au plus vite avant les municipales.

C'est également le cas de la PPL sur la simplification du droit de l'urbanisme et du logement ou le projet de loi de simplification de la vie économique qui comporte de nombreuses mesures concernant les collectivités (marchés publics, transports et urbanisme, antennes de téléphonie mobile...).

PPL Trace

La PPL « Trace », issue du Sénat, doit encore être inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, même si une initiative concurrente y a été prise. Le texte sénatorial, soutenu par l'AMF, défend l'idée, sans remettre en cause l'objectif de sobriété foncière, d'inverser le mécanisme en définissant la trajectoire dans les documents locaux de planification.

Enfin, de nombreuses commissions d'enquête ont été mises en place, ayant fortement mobilisé l'AMF, sur des sujets aussi variés que la commande publique, les agences d'État, la santé ou les élections.



Tinances et fiscalité

Préserver les capacités d'action du bloc communal

Forte des multiples remontées des communes et des EPCI adhérents, l'AMF tire la sonnette d'alarme dans un contexte budgétaire inédit. Elle a réussi à obtenir plusieurs avancées sur l'exercice budgétaire 2025.

Avec le projet de loi de finances (PLF) pour 2025, dont l'adoption a suivi un calendrier inédit, l'Exécutif a souhaité de nouveau faire fortement contribuer les collectivités au redressement des comptes publics, redevenu l'impératif national. L'AMF s'est fortement mobilisée pour préserver et soutenir les capacités d'action des communes et des EPCI, réussissant à obtenir certaines avancées. Face aux orientations annoncées pour 2026, qui accentuent encore l'effort demandé au bloc communal, l'AMF continuera à amplifier son action.

Les avancées obtenues par l'AMF

Concernant le FCTVA, toutes les mesures relatives à la baisse du taux et la réduction de son assiette ont été supprimées (recentrage du FCTVA sur le seul soutien à l'investissement et abaissement de son taux à 14,850 % contre 16,404 %).

Sur les dotations, l'AMF a obtenu que les services de l'État puissent instruire un dossier au titre de la DSIL ou de la DETR, s'il n'a pas été retenu dans le cadre du Fonds vert – et inversement – et ce, sans que le porteur de projet n'ait à déposer un nouveau dossier.

Par ailleurs, la DGF augmente finalement de 150 M€, alors que le projet initial prévoyait le gel de l'enveloppe. Toutefois, cette hausse, deux fois plus faible qu'en 2023 et 2024, est financée par la diminution de la DSIL.

En matière de règles comptables et budgétaires, l'AMF s'est opposée, avec succès, à la création d'une obligation d'amortissement des actifs de voirie. Elle a également participé aux travaux de création d'un guide et d'outils dédiés pour l'élaboration de l'annexe environnementale, afin qu'ils soient adaptés aux collectivités.

S'agissant de la franchise de TVA, à laquelle certaines activités des collectivités peuvent être soumises, l'AMF a contribué à ce que la forte diminution du seuil de franchise de TVA, votée en loi de finances 2025, soit suspendue dans l'attente d'une solution plus satisfaisante.

Les propositions et demandes de l'AMF

- L'indexation de la DGF du bloc communal sur l'inflation.
- La compensation intégrale du relèvement de l'exonération de la TFPNB en faveur des terres agricoles de 20 % à 30 %. Cette augmentation génère un coût annuel de 60 M€ pour les collectivités.
- L'application du droit commun de 30 jours s'agissant du délai de paiement pour le règlement à la société EDF, avec le soutien du gouvernement.
- Le report d'un an de l'obligation de mise en œuvre de la nouvelle annexe environnementale compte tenu du contexte budgétaire inédit et de la surcharge administrative induite.
- Le maintien du Fonds vert comme l'exécutif s'y était engagé, d'autant plus qu'une partie du Fonds est financé par le manque à gagner sur la compensation de la CVAE, ou de la réaffectation aux collectivités de la totalité de la part toujours perçue par l'État de la CVAE.

Conférence financière des territoires et PLF 2026

L'AMF a participé aux nombreuses réunions de la Conférence financière des territoires, dédiée à la préparation du PLF 2026. Les orientations envisagées par l'exécutif au premier semestre prévoient d'accentuer l'effort demandé aux collectivités en renforçant les ponctions sur les recettes locales : doublement du DILICO, gel de la DGF, année blanche sur les recettes locales... L'AMF s'est employée à démontrer l'inefficacité voire l'effet contreproductif de ces mesures de ponctions : maintes fois mises en œuvre, elles n'ont jamais permis de réduire le déficit public, bien au contraire. De plus, elles auront des effets récessifs sur la croissance économique au vu de l'importance des communes et EPCI dans le financement de l'investissement public.

Rappelant une nouvelle fois que les collectivités ne sont pas la cause de la dérive des comptes publics, l'AMF a redemandé à l'État de changer d'approche.

L'Association poursuit également son action sur la préservation des recettes locales. Dans un contexte de fortes incertitudes et de croissance déjà atone, elle apparaît nécessaire pour soutenir les services aux habitants et l'investissement local. L'AMF s'est donc opposée à toute nouvelle tentative de remise en cause du FCTVA et à la diminution de la revalorisation forfaitaire annuelle des valeurs locatives. Elle a aussi demandé à l'État qu'il respecte enfin sa parole en matière de compensation de charge transférées ou de fiscalité nationalisée.

Les principales alertes

Au sujet de l'impact des différentes ponctions prévues par la loi de finances pour 2025 sur les capacités financières des communes et EPCI, l'AMF a dénoncé et combattu l'instauration du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) et les mesures prises sur la CNRACL. Elle s'est aussi opposée aux conséquences des « suppressions » d'impôts locaux, taxe d'habitation en 2017 et CVAE en 2023, auxquelles s'ajoute la moitié de la CFE et de la TFPB pour les établissements industriels, financés par un prélèvement sur les recettes de TVA. L'AMF a demandé la compensation intégrale via le dégrèvement, seule modalité permettant la compensation intégrale.

Elle a aussi insisté sur la nécessité d'intégrer les dépenses d'investissement réalisées pour les maisons de santé dans l'assiette du FCTVA pour les collectivités, sur les difficultés liées à la restructuration du réseau de la DGFiP ou sur les effets parfois négatifs en termes de DGF que peuvent subir les communes passant le seuil de 10 000 habitants et perdant la DSR au profit de la DSU.

Par ailleurs, l'AMF a alerté sur les fléchages de la DETR et de la DSIL, en rappelant que le véritable effet de levier sur l'investissement reste l'autofinancement. Tout en soulignant le nécessaire financement des autres projets essentiels portés par les collectivités, dont le besoin est défini localement (écoles, voiries...). Elle a aussi pointé le risque de la fusion des dotations d'investissement, notamment celle de la DETR et de la DSIL qui pourrait être défavorable aux communes rurales.

Autre point d'alerte : l'absence d'un financement équilibré des nombreuses compétences et charges nouvelles, comme la gestion des digues ou le service public de la petite enfance.

Actions et publications

- Simulateur DGF : 10 919 communes l'ont consulté.
- Simulateur DILICO : plus de 300 demandes de simulations traitées par mail et téléphone.
- · Analyse du PLF pour 2025.
- Analyse financière du bloc communal : quelles sont les tendances pour 2024 et pour 2025 ?
- Analyse des comptes de gestion des communes et EPCI de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et la Réunion.
- Enquête sur les relations des communes et des intercommunalités avec la DGFiP.

Rapport d'activité de l'AMF • 2024 - 2025

Intercommunalité et organisation territoriale

Un soutien au quotidien des intercommunalités

Finances, compétences « eau » et « assainissement », service public de la petite enfance, élections, communes nouvelles... L'AMF accompagne ses adhérents dans tous les domaines.

L'année 2024-2025 est marquée par une activité très soutenue d'accompagnement et de conseils des intercommunalités. S'y ajoute une vigilance particulière sur la mise en œuvre de plusieurs réformes : articulation des compétences des EPCI avec la mise en place du service public de la petite enfance le 1^{er} janvier 2025, évolution des conditions de transfert des compétences « eau » et « assainissement », préparation des élections de 2026, mutualisation ou encore impacts de la loi de finances sur les EPCI.

Ces différents sujets ont fait l'objet de nombreux articles, notes, FAQ, séquences d'information et d'échanges avec les élus, sur le terrain ou à distance.

MUNICIPALES DE MARS 2026

Un outil inédit pour accompagner les adhérents

L'accompagnement de l'AMF pour la préparation des élections de mars 2026 passe par la mise à jour sur son site d'une documentation précise et d'outils dédiés. Elle a offert à ses adhérents l'accès à un simulateur inédit de calcul de la répartition des sièges afin de les aider dans la détermination de la composition de leur conseil communautaire. Plus de 10 000 simulations ont été réalisées en 2025 pour 1 153 EPCI à fiscalité propre.



« Eau » et « assainissement »

L'AMF, qui défend une intercommunalité de liberté et respectueuse de la subsidiarité, a obtenu une avancée importante s'agissant du transfert, désormais facultatif, des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes, sans remise en cause des compétences intercommunales existantes.

Finances

Dans le cadre des discussions budgétaires sur le projet de loi de finances pour 2025, elle a notamment défendu des propositions pour faciliter les relations financières entre les communes et leur intercommunalité et obtenu un assouplissement des règles de répartition de la dotation de solidarité communautaire. Malgré son adoption tardive, l'AMF a pu proposer à ses adhérentes des simulations de DGF et des prélèvements au titre du DILICO pour les aider à préparer leur budget. Elle continue par ailleurs à défendre l'accompagnement financier des intercommunalités en matière de petite enfance.

Par ailleurs, elle a porté des propositions pragmatiques sur la transposition en cours de la Directive NIS 2 sur la cybersécurité. L'AMF a aussi contribué à la rédaction d'un Guide sur *l'élaboration des plans* intercommunaux de sauvegarde (PICS), en lien avec les services de l'État.

Communes nouvelles

Cette année fut riche en conseils et accompagnement des élus des communes nouvelles, ainsi que dans le suivi des travaux législatifs, notamment la loi du 21 mai 2025 qui étend l'effectif dérogatoire du conseil municipal des communes nouvelles après le premier renouvellement et pendant deux mandats complets. Ce texte, adopté dans un délai très court, correspond à une solution de compromis au regard de la proposition initiale de l'AMF. L'Association poursuit également son action pour simplifier certaines procédures complexes et mieux adapter la réglementation concernant les effets de seuil (ex : SRU).

Le « Comité de réflexion sur les communes nouvelles » s'est réuni à quatre reprises autour de plusieurs invités sur les thèmes de la relation aux habitants, du rôle de l'État et de la relance du mouvement. Les Assises, organisées en juillet, ont permis de dresser un bilan positif de cette organisation territoriale singulière.

Aménagement des territoires

Aménagement des territoires et développement économique, l'AMF agit dans tous les domaines

Ruralité, Outre-mer, urbanisme, ZAN, logement, mobilités, routes, tourisme... L'AMF accompagne les élus et défend leurs intérêts auprès du gouvernement et du Parlement.

Ruralité

La commission « Communes et territoires ruraux » a défendu les spécificités des besoins des communes et intercommunalités rurales dans le cadre notamment des travaux d'évaluation du plan France ruralités. Cela a été l'occasion pour l'AMF de redemander un travail collectif pour répondre aux priorités des communes rurales, à savoir, l'accès au logement et aux soins.

Dénonçant depuis des années la complexité des dossiers de subventions pour la DETR, l'AMF a obtenu la possibilité de les déposer *via* la plateforme « démarches simplifiées ». Elle a également réitéré ses demandes de suppression des appels à projets et de simplification des dispositifs d'ingénierie spécifiques aux communes rurales.

Elle a participé à l'adaptation du dispositif France ruralité revitalisation (FRR) en élargissant son assiette et en travaillant à l'adaptation du décret FRR + (niveau renforcé, pour le quart des communes classées FRR, permettant de déclencher un soutien accru aux territoires ruraux les plus vulnérables).

En juin, l'AMF a organisé sa première rencontre nationale des ruralités ayant permis aux élus de partager et d'échanger sur des sujets importants : conditions d'exercice du mandat, action des secrétaires généraux de mairie, habitat, foncier, transports, santé...

Outre-mer

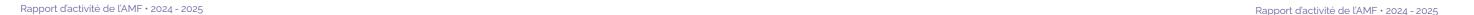
Suite aux crises importantes subies par les collectivités d'Outre-mer, l'AMF leur a apporté une attention toute particulière. La secrétaire générale et les vice-présidents ont ainsi participé aux assemblées générales et salons des maires de La Réunion et de la Guyane. Par ailleurs, la délégation des maires des départements d'Outre-mer de l'AMF s'est entretenue plusieurs fois avec les ministres délégués aux outremer pour porter leurs problématiques communes.

Lors du Congrès 2024, elle a alerté le gouvernement sur la situation financière tendue des communes de Nouvelle-Calédonie. De plus, elle a poursuivi ses travaux sur la vie chère et l'octroi de mer qui concernent la Martinique, la Guadeloupe, La Réunion et la Guyane. Elle a continué d'échanger avec la Polynésie française sur la question de la répartition des compétences entre le pays et les communes. Enfin, l'AMF a sollicité l'intervention du gouvernement pour l'accès à l'eau des communes lors de l'extrême sécheresse subie par la Guyane à l'automne 2024.

Maintenir l'ANCT

nationale de cohésion des territoires (ANCT), l'AMF a plaidé pour que ses programmes, notamment Villages d'avenir, s'adaptent mieux aux besoins des élus, en matière d'ingénierie, de moyens financiers ou de coordination entre les maires et les préfets. Dans le contexte des restrictions budgétaires où la suppression de l'ANCT a été évoquée, l'AMF a défendu son maintien pour aider les collectivités au plus près du terrain.

Lors des conseils d'administration de l'Agence





Mobilités, transports, routes et ouvrages d'art

L'AMF a alerté sur le déséquilibre croissant entre les charges d'entretien routier et les ressources disponibles. Constat : l'accumulation d'une « dette grise » des infrastructures locales et la nécessité d'un financement dédié pour garantir sécurité et performance des réseaux.

Représentée à la conférence Ambition France Transports, consacrée à l'élaboration d'un modèle économique durable pour la mobilité, elle a défendu une gouvernance partagée de la compétence mobilité et une répartition équitable des recettes routières. Plusieurs propositions ont été reprises, sauf celle de rouvrir la compétence mobilité aux EPCI non AOM, pourtant défendue de longue date par l'AMF.

Elle a publié, avec Intercommunalités de France, une enquête sur les transports du quotidien, révélant que 50 % des communes jugent leur offre de mobilité insuffisante et 75 % des EPCI l'estiment inadaptée. Trois demandes ont été formulées : ouvrir la compétence mobilité aux EPCI non AOM sur la base du volontariat, établir une feuille de route nationale chiffrée avec péréquation pour les zones rurales, et réaffecter une part significative des recettes routières aux collectivités.

L'AMF a intégré le Conseil d'orientation des infrastructures, garantissant une représentation des élus locaux dans les décisions stratégiques nationales. Enfin, un webinaire sur les évolutions du Programme national ponts, organisé avec le Cerema, a réuni de nombreux élus autour des nouveautés applicables dès 2025 et de l'enjeu d'un accompagnement renforcé pour les 120 000 ponts communaux.

de reconstruction. Durant toute l'année, elle a remonté les difficultés des élus au fur et à mesure du processus législatif

Logement

de reconstruction de Mayotte.

Au sein du groupe de travail sur l'évolution et le financement du Fonds national des aides à la pierre (FNAP), l'AMF a défendu son maintien pour l'outil d'orientation de production, de mutualisation et de péréquation des financements qu'il représente, ainsi que pour l'investissement financier de l'État dont il doit témoigner. Ce groupe de travail a montré la nécessité de pérenniser ce fonds et proposé contre l'avis de l'État 700 M€ pour la production de 100 000 logements sociaux pour 2026.

communes, EPCI et régions, permettant de financer des actions d'urgence telles que la distribution d'eau potable,

de nourriture, le déblaiement des rues et la gestion des

déchets. Le président de l'AMF s'est rendu à Mayotte en

des actions d'urgence, de remise à niveau des services et

février 2025, pour rencontrer les maires et veiller au bon suivi

L'AMF a participé à plusieurs groupes de travail sur l'article 55 de la loi SRU, afin d'analyser comment cette loi a été profitable et continue de l'être, tout en montrant ses limites d'application dans un contexte de crise dont le modèle économique du logement. À l'approche de la prochaine commission nationale SRU, l'AMF a pour objectif d'identifier les freins et blocages locaux spécifiques, pouvant nécessiter une adaptation du dispositif. Des premières pistes ont ainsi pu émerger au sein des réunions de travail qui continueront d'avoir lieu en parallèle de la commission.

L'Association a contribué aux travaux menés par le Conseil économique, social et environnemental (CESE) dans le cadre de son rapport sur l'habitat, ainsi que par la Cour des Comptes dans le cadre de son rapport sur le « parcours d'accès au logement social dans les territoires ». L'AMF a aussi fait valoir ses positions au Conseil national de l'habitat (CNH) sur les différents projets de textes soumis (seuil d'exemption SRU pour faible tension, CCAPEX, facteur de conversion de l'électricité...).

Foncier et urbanisme

L'AMF a défendu ses positions dans le cadre des travaux et débats parlementaires comportant des dispositions relatives à la simplification du droit de l'urbanisme. Sur la proposition de loi (PPL) de simplification du droit de l'urbanisme et du logement, l'AMF en a partagé l'objectif, tout en émettant des réserves sur certaines dispositions prévoyant des mesures de dérogation au PLU, qui accordées au coup par coup et sans l'accord du maire, pourraient mettre à mal les équilibres urbains.

Elle a soutenu l'extension du champ d'adhésion des communes et EPCI aux EPF, prévue par la loi — demande récurrente dans un contexte d'augmentation du coût du foncier — de même que le raccourcissement du délai d'acquisition des biens sans maître de 30 à 10 ans. La possibilité d'engager la démolition d'office d'immeubles irrégulièrement construits, partiellement adoptée dans le texte final, a été portée par l'AMF pour renforcer les pouvoirs de police du maire sur le volet répressif de l'urbanisme.

Par ailleurs, elle s'est opposée aux dispositions intégrées dans le contentieux de l'urbanisme, adoptées dans l'intérêt exclusif du pétitionnaire au détriment du délai d'instruction des recours par les communes (suppression du caractère suspensif du recours gracieux, limitation de la substitution de motifs dans le cadre d'un recours contre un refus de permis...).

ZAN

L'AMF a été entendue dans le cadre des discussions au Parlement sur la PPL « Trace » pour réussir la transition foncière. Dès l'été 2024, à l'issue d'une enquête nationale sur la mise en œuvre du ZAN, elle avait préparé la position du bureau de l'AMF visant à repenser la méthode d'application du ZAN selon une approche « inversée » des objectifs de la loi partant du bloc local vers le bloc régional et national. Étaient proposées : la suppression de la prise en compte des grands projets nationaux ou européens dans les enveloppes locales ; la sécurisation des données observées par l'État et la suppression d'exigences de définition des consommations à l'hectare près, avec la convocation, en cas de litige, de la commission de conciliation des documents d'urbanisme pour arbitrer sur les données, en lien avec les autres personnes publiques associées : la suppression de la déclinaison régionale des objectifs de manière opposable et territorialisée par les SRADDET, la région conservant la définition des orientations et objectifs d'aménagement analysés dans un rapport de prise en compte et non de compatibilité.

Faire face au recul du trait de côte

Au Conseil national du trait de côte, l'AMF continue de défendre avec l'ANEL, la création d'un fonds de soutien relevant de la solidarité nationale, géré paritairement par l'État et les collectivités, dans le cadre du PLF 2026. Il permettrait la création d'un fonds de soutien relevant de la solidarité nationale, géré paritairement par l'État et les collectivités. Il permettrait un financement pérenne de la gestion des stratégies de lutte contre l'érosion côtière. Le Congrès 2025 rappellera une nouvelle fois l'urgence pour l'État d'accompagner les maires qui ne pourront pas financer seuls les relocalisations rendues nécessaires par l'adaptation du littoral au changement climatique.



Ports fluviaux, commerces de proximité et casinos

L'AMF a mis en place au sein de sa commission développement économique, commerce et tourisme, un groupe de travail sur les ports fluviaux. Soutenant le commerce de proximité, elle continue de participer aux travaux du Conseil national du commerce. Elle demande à l'État de réfléchir à la mise en place d'un nouveau FISAC et de continuer à aider les communes et les EPCI à financer les postes de manageurs de centre-ville.

Par ailleurs, l'AMF a obtenu l'abandon par le gouvernement de son projet de légalisation des casinos en ligne afin de préserver le modèle économique des casinos qui jouent un rôle économique et d'animation touristique très important. 80 % des communes sont opposés à la légalisation des casinos en ligne.

Débits de boissons

Pour favoriser le dynamisme économique et le lien social dans de nombreuses communes rurales, une proposition de loi, appuyée par l'AMF et adoptée à l'Assemblée nationale en première lecture, permet aux communes de moins de 3 500 habitants (y compris les communes déléguées) de créer une licence IV.

Par ailleurs, l'AMF, en collaboration avec les Associations départementales des maires de Haute-Savoie et de Gironde, travaille avec les ministères de l'Intérieur et de l'Économie pour adapter la règlementation sur les débits de boissons avec l'évolution des pratiques économiques et touristiques dans les communes.

Meublés de tourisme

La loi du 19 novembre 2024, visant à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme à l'échelle locale, prévoit des mesures permettant aux communes de mieux contrôler et réguler leur location (abaissement sur délibération motivée du nombre maximal de jours de locations touristiques des résidences principales de 120 à 90 jours, simplification de la possibilité pour les communes situées dans une zone tendue de mettre en place un régime d'autorisation préalable au changement d'usage des locaux d'habitation...)

La loi prévoit aussi la mise en œuvre, par le gouvernement, d'une plateforme nationale généralisée (API meublés) pour faciliter le contrôle de l'activité des plateformes par toutes les communes.

Gestion de la taxe de séjour

Des réflexions sont en cours sur le transfert de la gestion de la taxe de séjour à la DGFiP. Pour l'AMF, qui a participé à la concertation organisée par Bercy, ce transfert constituerait une grave erreur car les élus locaux y sont très attachés. Sa gestion doit continuer d'être assurée par les communes et les EPCI.



Environnement et transition écologique

Un rôle de premier plan pour les élus locaux

Énergie, eau, annexes vertes, planification écologique... L'AMF soutient les élus locaux et relaie leurs préoccupations comme leurs demandes.



L'AMF a participé activement à l'élaboration par la DGFiP et le Commissariat général au développement durable (CGDD) du quide méthodologique pour accompagner les communes, leurs groupements et les établissements publics locaux (de plus de 3 500 habitants), dans la production de la nouvelle annexe « environnementale » à leur compte administratif ou leur compte financier unique (intitulée « Impact du budget pour la transition écologique »). Le guide est disponible pour les axes atténuation et biodiversité qui doivent être analysés en 2026, pour le compte administratif 2025.

Énergie

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité a poursuivi la diffusion auprès de ses adhérents d'outils d'aide à la maitrise des consommations énergétiques des bâtiments publics. Il s'agit notamment du programme ACTEE (Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique), porté par l'AMF et la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), et financé par les CEE (certificats d'économie d'énergie).

Elle a suivi les travaux de transposition des directives européennes relatives à l'Efficacité énergétique (DEE) et la Performance énergétique des bâtiments (EPBD), afin d'en limiter les conséquences financières. Cette action s'est également effectuée au travers de nombreuses consultations du Conseil national d'évaluation des normes (CNEN).

L'AMF a en outre abordé le sujet de l'agrivoltaïsme dans une volonté de promouvoir un développement concerté et équilibré de ces installations.

Eau

L'AMF a participé aux travaux du Comité consultatif sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement (CCQSPEA), de la réforme des redevances perçues par les agences de l'eau, et de la feuille de route pour la protection des captages en cours de rédaction.

Elle suit avec une grande attention les actualités liées aux enjeux de préservation qualitative et quantitative de la ressource en eau et de sa gestion dans un contexte de changement climatique et d'aggravation des pollutions.

Planification écologique

Dans le cadre de la parution du Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), l'AMF a réaffirmé la nécessité de tenir compte des contextes locaux, de hiérarchiser les mesures et d'en chiffrer le coût. Elle a également dénoncé un nouveau transfert de la responsabilité sur les élus locaux et une charge financière pour les communes et les intercommunalités. Son constat : pour l'adaptation des territoires comme pour l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, le compte n'y est pas.

Par ailleurs, elle a poursuivi son partenariat autour de la plateforme « Plus fraiche ma ville » qui offre une ingénierie de premier niveau pour accompagner l'adaptation des villes au réchauffement climatique et, en particulier, pour les aider à atténuer les effets d'« îlot de chaleur urbain » (ICU).

Enfin, l'AMF a participé aux travaux du Conseil national de la transition écologique (CNTE) et, dans ce cadre, a contribué à la rédaction de ses nombreux avis.

Rapport d'activité de l'AMF • 2024 - 2025

Services aux habitants et à la personne

Garantir des services de proximité

École, petite enfance, action sociale, santé, sport... Mobilisée, l'AMF apporte son expertise sur les très nombreux services aux habitants assurés par le bloc communal.

Éducation

L'AMF a signé, le 8 avril 2025, un protocole d'accord avec la ministre de l'Éducation nationale pour donner aux maires une visibilité à trois ans sur les prévisions d'effectifs. Autre objectif: les associer plus étroitement aux mesures d'ajustement de la carte scolaire envisagées par le directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN), au moyen d'un calendrier défini conjointement. Le protocole vise à améliorer la concertation entre les DASEN et les maires sur les autres sujets de collaboration (bâti scolaire, numérique, handicap, continuité éducative, climat scolaire, dispositifs contractuels dont les territoires éducatifs ruraux...).

Par ailleurs, l'AMF a suivi les travaux de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant, en lien avec le Comité de filière « animation ». S'agissant des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), intervenant sur la pause méridienne, elle a rappelé la nécessité pour l'Éducation nationale de respecter la loi « Vial » du 27 mai 2024 et demandé un remboursement des frais engagés par les communes.

Concernant les cantines, l'AMF a demandé à l'État des moyens d'accompagnement pour permettre aux collectivités de s'approvisionner en produits locaux de qualité tant au niveau de la commande publique que pour les projets alimentaires territoriaux.

Garantir une offre de soins de proximité

Afin de garantir une offre de soins de proximité et de qualité, l'AMF s'est opposée aux mesures coercitives en plaidant pour des mesures urgentes, notamment pour réguler l'installation des professionnels de santé. Outre la loi relative aux infirmiers, elle a soutenu la mise en œuvre de la 4º année d'internat de médecine générale tout en demandant que la répartition des jeunes médecins ne soit pas conditionnée à la capacité des collectivités à dégager des moyens pour les accueillir. Consciente de la montée en puissance des enjeux de santé mentale, l'AMF a œuvré pour faire de ce sujet la grande cause nationale pour 2025 tout en appelant à des financements dédiés, notamment en faveur des conseils locaux de santé mentale.



Culture

Pour la première fois, l'AMF a lancé une enquête sur l'action culturelle dont les résultats seront diffusés au Congrès 2025. Sa commission Culture a poursuivi ses travaux en prêtant une attention particulière aux thèmes de l'accès à la culture dans les zones rurales, périurbaines ou en difficulté, ainsi qu'à la liberté de création et la défense des artistes.

L'AMF a soutenu le lancement, par la Maison des artistes, des premières journées nationales des artistes, les 13 et 14 septembre 2025. Elle a signé, avec la Sacem, un avenant, daté du 20 septembre 2024, à l'accord de partenariat de 2018, prévoyant de nouveaux forfaits simplifiés pour les communes jusqu'à 5 000 habitants. Enfin, elle a suivi de près les travaux de la Commission nationale des professions foraines et circassiennes portant notamment sur l'accueil des cirques et la sécurité des manèges.



Petite enfance

L'AMF a ceuvré activement pour que les textes d'application de la loi du 18 décembre 2023, instaurant le service public de la petite enfance et confiant aux communes un statut d'autorité organisatrice de la politique d'accueil du jeune enfant, ne soient pas plus contraignants que la loi ellemême. Dénonçant un accompagnement financier très insuffisant et des critères incomplets, elle a obtenu l'ouverture d'une nouvelle concertation pour l'année prochaine, portant à la fois sur le montant de la compensation ainsi que sur les critères pris en compte. Elle continue de plaider pour l'ouverture de l'aide aux communes de moins de 3 500 habitants.

L'AMF a obtenu le lancement à venir, de travaux sur les modalités de co-financements des établissements d'accueil du jeune enfant, considérant que les règles actuelles de facturation à l'heure sont défavorables aux gestionnaires et nuisent à la qualité de l'accueil.



Politique de la ville

L'AMF a dénoncé le désengagement du gouvernement en faveur des quartiers populaires lors de l'Appel d'Épinay-sous-Sénart. Elle a demandé à l'État une compensation intégrale de l'abattement de taxe foncière pour les bailleurs sociaux et le respect de ses engagements en apportant à l'ANRU les financements promis pour le NPNRU tout en appelant à une nouvelle étape du renouvellement urbain. En outre, l'AMF a interpellé le gouvernement sur la suppression des emplois aidés qui nuisent à la cohésion sociale et fragilisent les associations dans les quartiers prioritaires.

Demandes sociales en hausse

L'AMF a rappelé l'attachement très fort des élus locaux aux CCAS/CIAS qui jouent un rôle majeur dans la réponse aux besoins sociaux en très forte augmentation, liés notamment à la diversification des publics précaires et à l'augmentation de la pauvreté. Elle a interpellé l'État pour qu'il agisse face à la hausse des demandes d'aide sociale et traite, à plus long terme, les causes de cette précarisation.

L'AMF a alerté sur la situation financière préoccupante des EHPAD publics, des résidences autonomie ainsi que des services d'aide à domicile. Les établissements et services gérés par un CCAS/CIAS doivent pouvoir bénéficier de l'enveloppe prévue de 300 M€.

Handicap

À la suite d'une séquence dédiée au handicap lors du Congrès 2024, l'AMF a désigné deux maires référents afin de porter la voix des élus locaux sur le handicap et de bâtir une feuille de route.

Sports

L'AMF a mis en avant l'engagement des communes pour contribuer à la réussite populaire et sportive des Jeux de Paris 2024. Pour ne pas sacrifier leur héritage, elle a dénoncé les baisses de budget, notamment en matière d'équipements sportifs et de développement des pratiques et a plaidé pour le déplafonnement de la taxe sur les paris sportifs afin que le sport finance le sport. Elle a mis en avant les atouts de l'Agence nationale du sport (ANS) et des conférences des financeurs comme espaces de coordination entre les partenaires de la politique sportive.

L'action de l'AMF a permis d'éviter la création de normes couteuses pour les équipements sportifs, dans le cadre de la CERFRES, et la complexification du diplôme de surveillant de baignade. Dans le cadre des travaux sur la gestion des pelouses sportives, elle a valorisé le volontarisme des communes et dénoncé tout retour en arrière sur le « Zéro Phyto ».



Gestion publique locale

Une défense des élus au quotidien

Des conditions d'exercice du mandat en passant par la lutte contre les violences faites aux élus, la préparation des municipales de 2026, l'assurabilité des collectivités ou encore la sécurité et la gestion des crises, l'AMF est au service des élus sur les très nombreux sujets de la gestion publique locale.

Statut de l'élu

Conditions d'exercice des mandats locaux

L'AMF a poursuivi son action pour améliorer les conditions d'exercice des mandats locaux. Après avoir plaidé auprès du gouvernement et des parlementaires pour la reprise de l'examen de la proposition de loi visant à encourager, faciliter et sécuriser l'exercice du mandat d'élu local, elle a défendu avec succès les principales propositions de son groupe de travail dédié.

La présentation au Congrès 2024 des résultats de l'enquête inédite « Elusan », réalisée avec des sociologues du CNRS/Sciences Po et portant sur les incidences de l'engagement politique sur la santé des élus, a suscité une prise de conscience et permis d'aborder ce sujet lors des débats parlementaires comme dans la presse.

Par ailleurs, les difficultés non réglées par les textes (non-interférence du régime de retraite « IRCANTEC » avec les autres, réduction du montant du RSA ou de la prime d'activité du fait de la mention du montant net social négatif sur les bulletins d'indemnités...) font l'objet d'une saisine immédiate des services de l'État par l'AMF.

Enfin, l'Association a actualisé sa convention avec France Victimes pour y intégrer la prise en charge des élus confrontés à un évènement traumatisant.

Lutte contre les violences faites aux élus

L'Observatoire des agressions envers les élus de l'AMF a recensé une légère baisse de saisines en 2024 par rapport à 2023. La majorité des faits commis à l'encontre des élus locaux sont des injures, diffamations et menaces verbales. Plusieurs cas de violences physiques et violences avec armes ont également eu lieu en 2024.

La tendance de l'Observatoire a suivi celle évaluée par le Centre d'analyse et de lutte contre les atteintes aux élus (CALAE). La commission plénière du CALAE du 20 mai 2025 a présenté les chiffres nationaux. Une baisse de 9 % des atteintes aux élus a été enregistrée en 2024 pour 2 501 faits contre 2 759 en 2023. 64 % des victimes sont des maires et 18 % des adjoints ou des conseillers municipaux. Comme en 2023, la majorité des faits sont des menaces ou des outrages. Il est confirmé la part toujours importante des atteintes aux élus via le cyberespace, soit un quart des faits.

La rencontre organisée à l'AMF, le 1er juillet 2025, a permis de mobiliser le réseau des « référents agressions élus » des associations départementales de maires. Pour l'Observatoire, une soixantaine de référents ont été confirmés sur l'ensemble des associations. Des outils ont été transmis, comme le mémento des « référents agressions élus » ou la convention AMF - France Victimes renouvelée. Un focus a été fait sur la santé des élus.

Responsabilité pénale et déontologie

L'AMF a participé à l'élaboration d'un guide pour aider les élus à mieux gérer les risques d'atteintes à la probité, publié en novembre 2024. Réalisé en partenariat avec l'Agence française anticorruption (AFA), il leur donne des outils pour prévenir et détecter les atteintes à la probité. Les présidents des associations nationales d'élus, dont l'AMF, ont sollicité une rencontre avec le garde des Sceaux, considérant que malgré les évolutions de 2021 et 2022, les élus connaissent toujours de grandes difficultés pour « sécuriser leurs délibérations relatives aux organismes extérieurs dans lesquels ils sont représentés ».



Administration locale

Préparation des élections municipales 2026

Le 1^{er} avril 2025, l'AMF a organisé une journée d'échanges sur le thème « Municipales dans un an, s'engager maintenant », réunissant analystes politiques, experts juridiques et élus locaux pour dresser un état des lieux de l'opinion et des attentes des Français. Cette rencontre a aussi lancé une campagne pour encourager l'engagement des citoyens dans la vie de leur commune. L'AMF, en collaboration avec l'ANACEJ, a réalisé une enquête pour recenser les pratiques et les attentes des communes et EPCI sur les dispositifs en faveur de l'engagement des jeunes.

Cette dynamique s'est poursuivie avec la création, dès juin 2025, d'une page spéciale sur le site Internet de l'AMF. Conçue comme un centre de ressources évolutif, elle comprend des informations pratiques (textes officiels, notes juridiques de l'AMF pour préparer le scrutin). L'Association propose également en libre accès des renseignements sur les procédures préalables à la participation au scrutin, le fonctionnement des collectivités et le rôle de leurs représentants. Différents partenaires ont été sollicités pour enrichir cette sensibilisation, notamment Service-Public.gouv.fr et Vie-publique.fr

Durant l'été 2025, cet accompagnement s'est illustré par l'organisation de plusieurs webinaires, animés par les services de l'AMF et destinés aux associations départementales de maires et aux adhérents, parfois en partenariat avec des avocats spécialisés.

Marchés publics

L'AMF a été auditionnée par la commission d'enquête sénatoriale sur les coûts et les modalités effectifs de la commande publique et la mesure de leur effet d'entraînement sur l'économie française. Elle participe également à l'élaboration d'un guide initié par Bercy, sur les modalités de gestion des crèches exploitées sous forme de délégation de service public (DSP) et agit, encore auprès de Bercy, sur la simplification de la commande publique et la révision des directives européennes relatives à la commande publique.

État civil

Lors de l'examen de la proposition de loi renforçant les prérogatives des officiers d'état civil et du ministère public pour lutter contre les mariages simulés ou arrangés qui n'a pas suivi son parcours jusqu'à son terme, l'AMF a relayé les préoccupations des élus et appelé à une solution juridique, sous l'autorité des parquets.

Dans le cadre de sa mission d'information, elle a accompagné le Conseil supérieur du notariat (CSN) dans la mise en œuvre de la réforme de l'apostille et de la légalisation des actes, en mettant à disposition de ses adhérents une FAQ et de nombreuses informations via ses supports de communication et en organisant un webinaire de présentation.

Recensement

Membre de la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (CNERP), l'AMF a participé au groupe de travail visant à réduire de trois à deux ans et ce, au plus tôt fin 2026, l'écart entre la date de référence et la date de publication des populations légales, source de mécontentement de nombreux maires.

Pour les communes dont la population avoisine un seuil significatif, elle a sollicité de l'Insee une transmission anticipée des chiffres de populations légales, nécessaires à l'application de certaines règles électorales dès septembre 2025, alors que leur publication officielle n'intervient qu'en décembre.

Soutien dans les communes de moins de 1000 habitants

Pour la loi du 21 mai 2025 harmonisant le mode de scrutin aux élections municipales, l'AMF, outre son implication dans le processus législatif, a diversifié les outils pour accompagner les 25 000 communes de moins de 1 000 habitants : support pédagogique complet et accessible, webinaire organisé avec les services de l'État, réunions d'information dans les associations départementales de maires, vidéos dont certaines en collaboration avec le CNFPT.

Devoir de mémoire

L'AMF a continué de relayer les actions de la Mission du 80° anniversaire des débarquements, de la Libération de la France et de la Victoire, conformément à la convention qui la lie au GIE du même nom. Par ailleurs, fidèle à son engagement en faveur du devoir de mémoire, elle a signé une convention avec le Mémorial de la Shoah pour encourager les partenariats avec les communes. Objectifs : sensibiliser la jeunesse, mettre à leur disposition des expositions itinérantes et participer à la promotion d'événements mémoriels.



Assurabilité des collectivités locales

Certaines mesures annoncées ont abouti à l'été 2025 : mise en place par France assureurs du service CollectivAssur pour répondre aux difficultés rencontrées par les élus, échanges avec Bercy dans le cadre de la rédaction du décret et de l'arrêté sur les franchises catastrophes naturelles, sortie du guide sur la commande publique pour faciliter la relation assureurs/collectivités. L'AMF reste vigilante sur ce sujet pour s'assurer que les mesures mises en œuvre atteignent bien leur objectif.

Publié en juillet, le guide pratique des marchés publics d'assurance, auquel l'AMF a contribué, propose un cadre pédagogique, des recommandations et des outils : *check-lists*, modèles d'inventaire, conseils sur l'allotissement ou articulation juridique entre les codes.

Fonction publique

La loi de finances pour 2025 a provoqué un séisme dans la FPT avec l'augmentation de douze points en quatre ans du taux de cotisation CNRACL (passant de 31,65 % à 43,65 %). Ayant fait des propositions pour rééquilibrer le régime de retraites des fonctionnaires territoriaux dans le « Manifeste pour la reconnaissance d'un système de protection sociale à l'ensemble de la FPT cohérent, pertinent et spécifique », l'AMF a dénoncé une mesure d'une ampleur et d'une brutalité inédites. En choisissant, sans concertation, cette unique « solution » pour redresser le déficit de la CNRACL, le gouvernement a transféré la dette de la CNRACL vers les collectivités, en leur demandant des efforts sans précédent ; ce qui va indéniablement peser sur la capacité à agir des communes et EPCI.

Cette mesure injuste coutera 1,3 Md€ chaque année (soit une charge annuelle de 5 Md€ *in fine* en 2028) alors que les collectivités ont financé depuis 50 ans d'autres caisses déficitaires pour un montant de 100 Md€ (par des transferts financiers de la CNRACL vers d'autres régimes).

Lors du Congrès 2024, la Coordination des employeurs territoriaux (CET), dont l'AMF est membre, a déclaré voir un signal très inquiétant quant à la place que le gouvernement accorde aux employeurs territoriaux comme à l'attention portée à la FPT et à ses agents. Ces charges pèseront sur l'emploi territorial, les conditions d'emploi et l'offre de services à la population.

Par ailleurs, investie dans l'accord national qui pose le principe de la généralisation des contrats de prévoyance obligatoires, l'AMF se félicite de l'adoption à l'unanimité, par le Sénat, de la proposition de loi relative à la protection sociale complémentaire dans la FPT.

Enfin, l'AMF reste mobilisée pour la confirmation des avancées en faveur des secrétaires généraux de mairie. Elle est aussi vigilante à ce que la FPT puisse bénéficier d'une transposition de la réforme de l'encadrement supérieur engagée dans la fonction publique d'État il y a plus de deux ans et dont les projets de texte ont été présentés au Conseil supérieur de la FPT.



Beauvau de la police municipale L'AMF a fortement contribué à l'élaboration du

Prévention des risques et gestion des crises

Durant l'été 2022, l'AMF a créé un groupe de travail d'élus, sous la co-présidence de Sébastien Leroy, maire de Mandelieu-la-Napoule, et d'Éric Ménassi, maire de Trèbes. Pensé comme un appui de proximité et d'influence nationale, il s'est réuni à huit reprises. Une dizaine d'association départementales de maires (AD) ont bénéficié de rencontres avec des partenaires institutionnels publics (Gironde, Ardèche, Vosges, Loir-et-Cher, Alpes-Maritimes, Calvados, Saône-et-Loire, Jura, Marne). À l'issue, une synthèse incluant contacts locaux et outils pratiques a été transmise aux élus. Une session particulière s'est tenue avec l'AD de la Manche pour proposer une sensibilisation à l'outil plan intercommunal de sauvegarde (PICS) en présence des EPCI concernés. L'AMF est également intervenue auprès de nombreuses AD pour renforcer l'acculturation aux risques et la mise en réseau des acteurs

Sécurité et gestion des crises

CHESSIE

La mission « Risques et Crises » a participé aux débats nationaux sur les risques et joué un rôle d'accompagnement opérationnel lors d'événements majeurs, comme le cyclone Chido à Mayotte en accompagnant et soutenant les élus à partir de décembre 2024, en partenariat avec la Protection civile. Cette action se poursuit avec la mise en place de PCS et PICS sur Mayotte.

Par ailleurs, l'AMF suit la compétence GEMAPI, en particulier suite au transfert des digues domaniales : organisation d'un webinaire à l'automne 2024 et relai des difficultés rencontrées par les autorités gémapiennes auprès des ministères concernés.

L'AMF a fortement contribue a l'elaboration du projet de loi issu du « Beauvau » des polices municipales, lancé en avril 2024, relancé par le ministre Nicolas Daragon lors du Congrès 2024, puis repris par le ministre François-Noël Buffet. L'AMF a porté 55 propositions débattues au sein de la commission Sécurité, présentées à son bureau du 17 juin 2025 puis rendues publiques. Elle s'est félicitée du travail concerté par le ministère de l'Intérieur depuis janvier 2025 qui devrait déboucher sur un projet de loi équilibré, prenant en considération une grande majorité des attentes de l'AMF.

Beauvau de la sécurité civile

Ces derniers mois, l'AMF a réaffirmé son attachement au modèle français de sécurité civile, en actualisant « l'Engagement national relatif à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires, agents communaux et intercommunaux. ». Elle a également défendu, au cours de nombreuses réunions comme le comité des financeurs ou le Beauvau de la sécurité civile, le refus de tout transfert de la responsabilité et du financement intégral des SDIS aux départements. Quant à la contribution du bloc communal au financement des SDIS, elle s'est opposée à toute mesure tendant à la déplafonner, et cela tant qu'une évaluation précise des besoins de financement et du coût des missions indues supportées par les SDIS, au bénéfice du ministère de la Santé, n'aura pas été réalisée. En outre, l'AMF s'est montrée vigilante sur l'impact des nouvelles recettes évoquées sur le pouvoir d'achat des citoyens.

Rapport d'activité de l'AMF • 2024 - 2025



Sécurité et prévention de la délinquance

L'AMF a porté ses contributions dans le cadre de la proposition de loi visant à sortir la France du piège du narcotrafic consécutif à la commission d'enquête sénatoriale. Cette proposition de loi a été fortement soutenue par l'AMF en veillant à ce que les maires accomplissent bien un rôle indirect dans un domaine qui reste l'affaire de l'État. Par ailleurs, elle a participé aux travaux préalables à l'édification de la nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance (SNPD), dans laquelle le maire occupe une place centrale.

Des travaux ont également eu lieu tant sur les questions de sécurité dans les transports, que sur l'évaluation de l'utilisation des caméras augmentées, dont l'expérimentation a été stoppée le 31 mars 2025 (la prolongation de l'expérimentation, prévue par l'article 15 de la loi relative au renforcement de la sûreté dans les transports du 18 mars 2025, a été censurée par le Conseil Constitutionnel).

Enfin, un groupe de travail sur les gens du voyage a été relancé au sein de l'AMF et porté par une soixantaine d'élus. Cela s'est fait concomitamment aux réflexions engagées par le ministère de l'Intérieur avec son groupe de travail, composé de 16 parlementaires et de l'AMF, sur la lutte contre les installations illicites. La vingtaine de propositions qui en sont ressorties doivent être reprises prochainement dans un texte de loi.

Cybersécurité et directive NIS 2

En décembre 2022, la directive dite « NIS 2 » a été publiée en prévoyant des mesures pour assurer un niveau élevé de cybersécurité dans l'ensemble des pays de l'Union européenne. Lors des auditions parlementaires sur le projet de loi transposant cette directive en France, l'AMF a fait part de ses inquiétudes sur les conséquences financières importantes des nouvelles obligations pour les communes et les EPCI concernés et sur l'absence de progressivité dans leur mise en œuvre, dans un contexte de tensions sur les métiers cyber. Elle a demandé que le périmètre des collectivités soumises à NIS 2 soit plus restreint, notamment pour les communautés d'agglomération et de communes.

Service au public

Suivi du contrat État-AMF-La Poste

Le contrat de présence postale territoriale 2023-2025 devait s'achever à la fin l'année. Or, à la demande de l'AMF, le Groupe La Poste et l'État ont accepté de le reconduire pour une année supplémentaire. Il s'agissait, au moment du lancement des négociations, de tenir compte de l'absence de désignation du successeur de Philippe Wahl à la présidence du Groupe. En effet, les trois signataires ont souhaité que les négociations du prochain contrat s'engagent dans une situation stabilisée compte tenu notamment des enjeux sur le financement du fonds postal national de péréquation territoriale.

Extinction du réseau cuivre

Le plan de fermeture du réseau cuivre (téléphonie et ADSL), lancé par Orange en 2022, va se dérouler jusqu'en 2030 *via* des « lots » de communes de plus en plus importants. À l'été 2025, quatre lots ont déjà été lancés concernant plus de 10 000 communes.

L'AMF est particulièrement vigilante sur le respect des obligations de complétude dans le déploiement de la fibre optique. Aucun administré ni aucune entreprise ne doivent se retrouver sans solution à la date butoir de la fermeture du réseau.

Le guide et le mémento, élaborés par les services de l'État à l'attention des maires et des présidents d'EPCI, donnant des clés pour comprendre les enjeux de cet ambitieux chantier et répondre aux interrogations des administrés, sont régulièrement mis à jour. Ils sont disponibles sur le site www.economie.gouv.fr/treshautdebit (rubrique « Elu local »).



Europe et international

Une mobilisation toujours forte

Élections européennes, échanges sur le prochain budget de l'Union européenne et les conséquences sur la politique régionale européenne ont rythmé cette année. L'AMF continue son travail de dialogue et de plaidoyer, tant auprès des autorités nationales qu'européennes.

Relations avec les eurodéputés

Après les élections européennes de juin 2024, l'AMF a adressé aux nouveaux eurodéputés une publication sur les enjeux et les préoccupations des communes et EPCI dans le processus décisionnel européen. Dans ce manifeste, elle appelle les parlementaires européens à considérer, dans l'exercice de leur mandat, le rôle mais également les intérêts des communes et intercommunalités françaises au sein de l'Union européenne. De nombreux échanges ont ainsi eu lieu avec eux sur la politique de cohésion, les aides d'État ou encore la prochaine réforme des marchés publics.

Rencontre franco-allemande

L'AMF a été partenaire de l'AFCCRE (Association française du conseil des communes et régions d'Europe) dans l'organisation d'une rencontre franco-allemande, qui a réuni 130 participants. Thème de leurs débats : « Transition numérique, démocratie locale, échanges et coopération : la relation franco-allemande en pratique ».

Commission européenne

Faire entendre la voix des communes et EPCI auprès des eurodéputés est nécessaire, surtout en vue des prochaines négociations budgétaires européennes qui débutent. L'AMF a ainsi eu l'occasion de plaider pour le renforcement et la simplification de la politique européenne de cohésion auprès du commissaire Raffaele Fitto, à l'occasion d'un rendezvous organisé à l'AMF. Cet échange a permis de discuter du prochain budget européen 2028-2034, et de tous les enjeux auxquels font face les communes et EPCI dans un contexte géopolitique inédit.

L'AMF a alerté le vice-président de la Commission européenne sur l'orientation de la prochaine politique de cohésion, qui ne doit pas perdre son essence. Elle doit pouvoir bénéficier aussi bien aux collectivités urbaines que rurales et ultramarines. Autre nécessité soulignée: la simplification de l'accès aux fonds européens en reconnaissant par exemple aux collectivités un statut de confiance.

Enfin, l'AMF a mis en garde la Commission européenne sur les dérives d'une recentralisation. Pour ce faire, l'Association pourra s'appuyer sur le Comité européen des régions à la suite des désignations qu'elle a faites pour le nouveau mandat 2025-2030. Il est à noter une forte présence de maires français dans la commission du Comité dédiée à la ruralité.

Solidarité avec l'Ukraine

Sur le dossier ukrainien, poursuivant les travaux et la solidarité des maires et présidents d'EPCI, l'AMF a, durant le Congrès 2024, organisé les premières Assises franco-ukrainiennes des collectivités locales pour « transformer l'élan de solidarité en politique locale à long terme ». Dans la continuité de ces travaux, l'AMF a signé une convention avec l'ONG « Stand with Ukraine ».



La vie Lu réseau

Les Jemps forts Le 106 Congrès et la campagne

nationale de communication

La campagne de communication « Les communes heureusement »

Décidée par le Bureau du 16 juillet 2024, à la demande des adhérents, la campagne nationale #Lescommunesheureusement a été lancée début septembre, avec pour objectif d'informer et de sensibiliser le grand public sur le rôle essentiel des communes et intercommunalités. Elle s'inscrivait dans une logique de communication globale associant médias nationaux et régionaux, presse écrite et numérique, ainsi que sur les réseaux sociaux.

L'AMF a mis à disposition un kit de communication permettant aux collectivités et associations départementales de maires de relayer largement les messages. Des milliers de communes l'ont décliné, ce qui a contribué à renforcer l'impact des messages sur l'ensemble du territoire.

En effet, dans un contexte de contrainte budgétaire et de mise en cause récurrente des collectivités locales, la campagne a permis de mettre en lumière la diversité des missions assurées quotidiennement par les communes : services de proximité, transition écologique, action sociale, sécurité, culture, sport. Elle a également porté un message d'encouragement à l'engagement citoyen, dans la perspective des élections municipales de 2026. Le 106^e Congrès a constitué le moment fort de cette séquence de communication, qui a rencontré une forte audience et un relais médiatique significatif : plus de 56 millions de personnes l'ont vue.

Le 106^e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité

La 106° édition du Congrès s'est tenue du 19 au 21 novembre 2024, au Parc des expositions de la Porte de Versailles, à Paris, après la Rencontre des élus d'Outre-mer, organisée le 18 novembre à Issy-les-Moulineaux. L'événement a rassemblé au total près de 10 000 congressistes.

Au cours de ces trois journées, plus d'une quarantaine de débats en plénière, forums et ateliers ont permis d'aborder les principaux défis rencontrés par les communes : gestion de l'eau, action des polices municipales, lutte contre le narcotrafic, projets alimentaires territoriaux, rôle des CCAS, ou encore place des secrétaires généraux de mairie.

L'édition 2024 a été marquée par deux innovations majeures. D'une part, la diffusion en direct et en simultané de 98 % des évènements sur le site internet de l'AMF, soit plus de 140 heures de programmes immédiatement disponibles en streaming. D'autre part, la création d'un plateau télévisé sur le stand de l'AMF, en partenariat avec Territoires TV. AMFTV a produit et diffusé 32 émissions, sur YouTube et amf.asso.fr.



Plus de 5 000 élus rassemblés.

Le Congrès a également comporté plusieurs séquences symboliques et partenariales. L'ouverture a été marquée par la photo exceptionnelle du rassemblement de près de 5 000 maires portant une écharpe noire sur leur écharpe tricolore, en signe de protestation contre les ponctions budgétaires prévues par la loi de finances. Le premier jour a également accueilli les Assises franco-ukrainiennes des collectivités locales, avec la participation de nombreux élus ukrainiens et un message du président Volodymyr Zelensky.

Une librairie éphémère a été installée au sein du Salon, proposant une dizaine de rencontres et de séances de dédicaces avec des auteurs, élus et personnalités. Enfin, de nombreuses conférences de presse ont permis à l'AMF et à ses partenaires de présenter leurs positions et propositions auprès des médias.

La présence d'une quarantaine de personnalités, dont le Premier ministre et une vingtaine de ministres, a confirmé le rôle central du Congrès comme lieu de dialogue entre l'État, les élus et les acteurs des territoires.

L'AMF au service de ses adhérents

Permettre aux maires et aux présidents d'intercommunalité d'agir, en retrouvant le sens de la subsidiarité, c'est tout le combat de l'AMF aujourd'hui. Pour cela, la proximité est la principale force de l'Association, la large adhésion des collectivités du bloc communal son principal atout dans ses prises de position.

L'Association met à la disposition de ses 34 443 adhérents (maires et présidents d'intercommunalité) son expertise juridique, des outils d'aide à la décision et délivre des conseils personnalisés. Elle assure une veille législative et propose de nombreux supports d'information sur l'actualité des collectivités locales.

Représenter

Interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics, l'AMF relaie les préoccupations et les positions des élus partout où se joue l'avenir des communes et de leur intercommunalité, et en particulier auprès du Parlement et du gouvernement. L'AMF représente aussi ses

adhérents dans plusieurs centaines d'organismes essentiels pour mettre en œuvre les politiques publiques. Elle assure ainsi une action forte et efficace au sein du CNEN et du CFL. Dans de nombreuses instances, elle coordonne également la représentation des communes et des intercommunalités et défend leurs intérêts tant au niveau local gu'aux niveaux régional, national et européen.

+ de **119** amendements

et 55 saisines ministérielles chaque année

Elle assure trois grandes missions

Conseiller

L'AMF met à disposition son expertise juridique et technique, des outils d'aide à la décision et délivre des conseils personnalisés. Avec 6 départements, 10 missions et 4 services transversaux, l'expertise de l'AMF couvre toutes les compétences du bloc communal. Les services exercent un suivi et une analyse de l'actualité législative et réglementaire.

10 097 conseils personnalisés délivrés en moyenne chaque année.

Informer et former

L'AMF offre des outils d'information et de communication diversifiés pour accompagner les adhérents dans leur gestion communale et intercommunale. Des rencontres, des webinaires, des rendez-vous et des conférences de presse thématiques permettent aussi d'échanger toute l'année sur les sujets d'actualité avec les adhérents. L'AMF propose des formations s'appuyant sur un réseau de formateurs reconnus, en complément de l'offre proposée par les associations départementales de maires.

7 supports d'information et de communication

pour les élus et leurs équipes.

Structure et fonctionnement

Une organisation représentative et pluraliste

L'Association est administrée par un Bureau élu par l'Assemblée générale, parmi lesquels un président, élu directement par les adhérents, un premier vice-président déléqué, une secrétaire générale et un trésorier général.

Représentant toutes les sensibilités politiques, l'AMF agit en toute indépendance pour promouvoir une décentralisation conciliant les libertés locales et un aménagement équilibré des territoires.

Les instances décisionnelles



L'Association est administrée par un Bureau représentatif de toutes les sensibilités politiques. Il est composé de trente-six membres élus pour trois ans par l'Assemblée générale.



Celui-ci est composé de cent membres, élus par l'Assemblée générale, et de l'ensemble des présidents d'association départementale. Il donne des avis au Bureau.

L'Assemblée générale

L'Assemblée générale pourvoit au renouvellement des instances de l'Association, tous les trois ans. Elle entend les rapports sur la situation financière et morale de l'Association. Elle approuve les comptes du dernier exercice clos et fixe le taux des cotisations pour l'année suivante.

Les commissions permanentes et groupes de travail

Pilotés par deux co-présidents, ils proposent des analyses des projets de textes et conduisent des réflexions permettant d'arrêter les positions soumises par le Bureau.

- 19 commissions permanentes
- · 16 groupes de travail
- 20 maires-référents
- 1 Délégation des départements d'outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte)

Voir la rubrique « Les instances de l'AMF » sur www.amf.asso.fr

Une action concertée et complémentaire à l'échelle locale et nationale

Un réseau de 102 associations départementales de maires (AD) couvre l'ensemble du territoire hexagonal et ultramarin afin d'assurer une proximité et une connaissance fine des contextes locaux. Les présidents d'AD sont les porte-paroles des maires de leur département pour faire remonter les problématiques et les initiatives locales à partager. Ensemble, l'AMF et les AD accompagnent chaque jour les élus dans l'exercice de leur mandat. Complémentaires, ces structures font la force d'un réseau d'élus et d'experts unique en France.

Les services de l'AMF, une capacité d'expertise reconnue au service des collectivités locales

L'AMF assure une fonction de conseil, d'information permanente et d'aide à la décision. Les 84 salariés de l'Association effectuent, sous l'autorité du directeur général et du directeur adjoint, un travail d'expertise leur permettant de délivrer des conseils personnalisés aux maires et aux présidents d'intercommunalité. Les services conçoivent et maintiennent à jour des outils exclusifs d'aide à la décision.

27

- · 6 départements
- 10 missions spécialisées
- 6 services transversaux

Voir l'organigramme des services en pages 38 et 39

Service Formation des élus

Afin d'accompagner l'ensemble de ses adhérents dans l'exercice de leur mandat, l'AMF continue d'œuvrer sur le champ de la formation en proposant plus d'une soixantaine de thématiques variées en lien direct avec l'exercice et la temporalité du mandat. Agréée pour la formation des élus locaux, l'AMF Formation met un point d'honneur à proposer des sujets d'actualités, pratiques alliant théorie et mises en situations.

Réalisables à toutes les échelles : communale, intercommunale ou en lien avec les associations départementales des maires, nos experts formateurs se déplacent au plus près des élus pour ainsi répondre à chaque besoin du plus généraliste au plus spécifique. C'est ainsi qu'en 2024 l'AMF Formation a formé plus de 1 000 élus avec un taux de satisfaction de près de 99 %.

Pour chaque formation, qu'elles soient au catalogue ou créées sur-mesure à la demande d'une collectivité, le service formation met à disposition toutes les ressources pédagogiques de l'AMF et de ses partenaires pour satisfaire les attentes des élus locaux.

26 Rapport d'activité de l'AMF • 2024 - 2025

Information et communication, outils pratiques

L'AMF met à la disposition de ses adhérents et des acteurs de la sphère publique locale des outils d'information et de communication diversifiés et performants concernant l'actualité législative et réglementaire des collectivités territoriales.

L'AMF répond ainsi à un objectif essentiel : aider ses adhérents au quotidien dans leur action à un moment où les enjeux auxquels ils doivent faire face sont très importants pour l'avenir des communes et intercommunalités.

Les publications

Maires de France, le magazine

Maires de France est le magazine de référence des maires et des élus locaux. Édité par l'AMF, il apporte chaque mois à ses abonnés l'essentiel de l'information : actualité des



collectivités, décryptage juridique, bonnes pratiques de gestion locale, contenus sur le statut de l'élu et les conditions d'exercice du mandat. Le site mairesdefrance.com propose un fil continu d'actualités, la newsletter *Maire-info.com*, des dossiers d'information, la version numérique du mensuel et l'accès aux archives du magazine.

Maires de France, la lettre mensuelle

Publiée le 15 de chaque mois en 40 000 exemplaires, cette lettre de six pages est un véritable condensé d'informations pratiques sur les activités de l'AMF et les initiatives portées par son réseau.



Les éditions

Les guides, études et enquêtes

L'AMF met à la disposition de ses adhérents des guides pratiques téléchargeables gracieusement sur son site internet sur des sujets clés de l'action locale tels que la restauration scolaire, le ZAN, l'égalité femmes : hommes dans l'espace public ou encore les transports du quotidien. Elle édite également une enquête avec le CEVIPOF sur les conditions d'exercice de la fonction de maire.



PAROLES DE MAIRES

Les vidéos

Cette année, l'AMF a poursuivi le développement de sa chaîne YouTube avec la diffusion régulière de webinaires consacrés aux grands enjeux du mandat : transition écologique, petite enfance, logement ou finances locales. Des vidéos pédagogiques ont également été mises en ligne, dont une série dédiée au scrutin de liste, conçue pour accompagner les élus et futurs candidats en vue des élections municipales. La chaîne a aussi permis de suivre à distance plusieurs rencontres et événements organisés par l'AMF.

Les services en ligne

Le site Internet www.amf.asso.fr

Véritable source d'informations pour les élus et les acteurs de la sphère publique locale, le site de l'AMF est le relais de son action au quotidien. Près de 117 000 visiteurs uniques consultent ce site chaque mois. Il valorise les dossiers et contenus d'information nécessaires aux élus dans le cadre de l'exercice de leur fonction

Retrouvez aussi en ligne sur le site de l'AMF, **AMF TV,** la webtv de l'AMF qui assure la couverture

de l'actualité de l'Association et des collectivités locales par le biais de reportages et d'interviews, réalisés par la rédaction de *Maireinfo* et *Maires de France*



Les newsletters en ligne www.maire-info.com

La lettre d'information quotidienne gratuite en ligne, Maire-info, présente l'actualité des collectivités locales en temps réel : 61 169 abonnés bénéficient de ce service de dépêches rédigées par des journalistes spécialisés.

AMFInfo

L'hebdomadaire de l'actualité de l'AMF est aujourd'hui diffusé à plus de 45 125 abonnés chaque jeudi. Il valorise les services, les actions et les positions de l'AMF. C'est également un moyen d'information auprès des élus locaux, de leurs agents et des personnes intéressées par la vie locale.

IntercoActu

Le bimensuel des intercommunalités

Diffusée à plus de 6 900 abonnés, cette lettre digitale comprend notamment un article politique à la Une, une question d'actualité et de courts articles explicatifs renvoyant vers les notes juridiques et les informations pratiques en ligne sur le site de l'AMF.



Les réseaux sociaux



Le compte X (ex Twitter) de l'AMF (39 936 abonnés), @l_amf, délivre une information rapide et réactive à ses membres et à toute personne intéressée par l'actualité des collectivités locales. Il permet de suivre l'ensemble des positions de l'AMF au quotidien et de bénéficier d'informations exclusives.



Facebook

La page Facebook (16 000 abonnés), **@AMFmairesdeFrance** relaie au quotidien l'actualité de l'AMF et des collectivités locales.



LinkedIn

L'AMF par sa présence sur LinkedIn, réseau social professionnel met à disposition les ressources en ligne et l'expertise de ses services auprès de 38 551 abonnés.



Instagram

La page Instagram de l'AMF @amf_maires_de_france, relaie, lors des événements majeurs de l'Association, les principales informations et publications.



YouTube

Créé en 2018, le compte YouTube de l'AMF relaie l'intégralité des contenus vidéos réalisés par l'Association. Il comptabilise aujourd'hui plus de 900 vidéos : rencontres, débats, films pédagogiques





L'application AMF

Cette application sur smartphone vous permet de suivre toute l'actualité du Congrès de l'AMF partout et très rapidement. Elle est disponible gratuitement sur Appstore ou Playstore.



Les services spécifiques de l'AMF

MAIRIE 2000 : un outil pour l'information et la formation des maires



Mairie 2000, conçue en 1985 par l'AMF et la Caisse des dépôts et consignations. a pour mission le développement de l'information et de la formation des élus locaux, à travers une assistance technique et financière apportée aux associations départementales de maires. En 2024, ce ne sont pas moins de 55 associations départementales de maires qui ont pu bénéficier de l'accompagnement de Mairie 2000. L'association a ainsi contribué au financement d'actions pédagogiques à hauteur de 50 % de leur coût, facilitant la mise en place de 441 actions au profit de près de 16 000 participants.

Mairie 2000 joue par ailleurs un rôle d'interface et d'échanges entre des collectivités locales et des grandes entreprises de service public, des fédérations et ordres professionnels, adhérents de l'Association. À travers notamment l'organisation de manifestations locales ou la mise en place de séquences pédagogiques sur des sujets en lien avec les préoccupations des collectivités, elle permet de concilier la demande d'information des élus locaux et la capacité d'expertise des membres adhérents. Pour exemple, en 2024 et 2025, des sessions de sensibilisation à la gestion de crise ont pu être proposées aux élus de 12 départements. Basées sur des exercices de mise en situation, ces sessions permettent aux élus de se familiariser avec les principes de gestion des risques et à l'importance de la prévention. Un programme de webinaires sur des sujets en lien direct avec la gestion locale a également été initié en janvier 2025.

LES PARTENAIRES de Mairie 2000

Les membres fondateurs AMF, Caisse des Dépôts et Consignations Les membres adhérents ADEME. AVERE France. CEREMA. CNP-Assurances. CITEO, CNOA (Conseil national de l'Ordre des architectes). CSN (Conseil supérieur du notariat). EDF, Groupe La Poste, MNT, NATRAN, Orange, OGE (Ordre des géomètres experts), OGF, SACEM, SMACL, UGAP.

Président : Philippe Laurent Directrice : Nathalie Dotres

www.mairie2000.asso.fr

Le Conseil d'administration de l'Association est composé de 12 membres (élus et anciens élus). Le renouvellement des membres a lieu tous les trois ans. En savoir plus sur www.fonpel.com

Président : Jacques Pélissard Secrétaire général : Jean-Paul Lefebvre Trésorière: Chantal Bourraqué Administrateurs: Jérôme Bascher, Sébastien Blanc. Anne-Marie Cousin. Daniel Dein, Jean Girardon, David Lagleyze, Odette Mader, Claude Raynal et Laurence Trastour-Isnart Directeur : Éric Verlhac Chargée de mission : Delphine Breure

Informations, études personnalisées et adhésions

Gestion administrative des adhérents Fonpel-Sofaxis - CS 80006 - 18020 Bourges Cedex - 02 48 48 21 40

FONPEL : la retraite supplémentaire des élus locaux



FONPEL est le régime de retraite par capitalisation qui permet aux élus locaux adhérents de se constituer une retraite supplémentaire*.

L'élu peut cotiser au titre de chacun de ses mandats indemnisés et racheter des années antérieures. La collectivité verse obligatoirement un abondement doublant le montant de la cotisation (art. L2321-2 du CGCT). Les cotisations transformées en points de retraite offrent un droit à la retraite garantie : dès 55 ans, et sur simple demande de l'élu. Les droits acquis donnent lieu au versement d'une rente viagère trimestrielle ou d'un versement unique en capital. Les prestations versées bénéficient d'une fiscalité avantageuse, les rentes étant partiellement imposables en fonction de l'âge d'ouverture des droits et les versements uniques en capital assujettis à la fiscalité de l'assurance vie sur le montant des intérêts

Le régime, assuré par CNP Retraite, est piloté par l'Association FONPEL.

Association Fonpel

41 quai d'Orsay - 75007 Paris • 01 44 18 13 97 • fonpel@amf.asso.fr www.fonpel.com

* Ce régime, régi par la loi n°92-108 du 3 février 1992 modifiée, a été créé à l'initiative de l'Association des maires de France.

Prestations versées

15,9 M€ **Cotisations perçues** 19,8 M€

Provision Technique Spéciale** 384,5 M€ Nombre de contrats actifs 10831

Nombre de rentiers

7 353

La Provision Technique Spéciale du régime représente la richesse collective du régime (constituée chaque année des nouvelles cotisations, de la participation aux bénéfices et diminuée des paiements des rentes).

Les associations départementales de maires et de présidents d'intercommunalité

Au sein du réseau, des liens forts entre les associations départementales et l'AMF permettent de faire résonner d'une même voix la parole des maires sur le terrain.

Les 102 associations départementales de métropole et d'outre-mer constituent un réseau dynamique qui irrique les travaux de l'AMF par des remontées de terrain et qui diffuse les informations juridiques et techniques utiles aux élus dans l'exercice de leur

Le Président et les membres du Bureau de l'AMF participent régulièrement aux manifestations départementales sur le terrain.

128 Assemblées générales, congrès départementaux et salons organisés par les associations départementales et auxquels les instances de l'AMF ont participé.



Congrès des maires de la Mayenne le 24 juin 2025 en présence du Président de l'AMF

Le travail en commun des équipes

Réunis une fois par trimestre à l'AMF, les directeurs d'association départementale échangent sur les dossiers d'actualité, rencontrent les experts AMF et multiplient les synergies au sein du réseau : mutualisation de moyens et de documents, partage de bonnes pratiques, prise d'initiatives communes, etc.

Ils se réunissent également une fois par an lors du congrès de l'Association nationale des directeurs d'association des maires (ANDAM).

Des échanges thématiques entre

les présidents d'association départementale pour partager les expériences sur des problématiques majeures :

• 11 octobre 2024

Réunion sur le sur le contrat de présence postale.

• 18 octobre 2024

Réunion sur la campagne de communication AMF intitulée « Les communes... heureusement ».

· 6 décembre2024

Réunion sur la place des maires dans l'implantation des énergies renouvelables à partir d'une réflexion menée par l'Association des maires de la Gironde.

• 6 février 2025

Réunion sur la carte scolaire, réunion commune avec les commissions Éducation et territoires ruraux de l'AMF.

Réunion sur le protocole AMF - ministère de l'Éducation nationale.

Réunion des présidents d'association de maires des départements d'outre-mer avec le ministre Manuel Valls, en présence de la secrétaire générale de l'AMF

• 7 juillet 2025

Réunion sur l'ouverture de la 4^e année d'internat de médecine générale.



Accompagnés de la Secrétaire générale de l'AMF Murielle Fabre, les présidents des associations départementales d'Outre-mer ont été reçus par le ministre des Outre-mer le mercredi 2 juillet 2025.

Nouveaux Présidents

Brigitte SÉGARD, Haute-Garonne Rodolphe AMAILLAND, Loire-Atlantique James BRUNEAU. Loiret

Nouveaux directeurs

Catherine VERONA. Moselle Julie ROUSSEL. Seine-et-Marne Jules DECOMBES, Seine-Saint-Denis

Les membres du Bureau

Novembre 2025



trombinoscope

L'AMF a été sur tous les fronts en 2024 - 2025 afin de porter efficacement la voix des communes et des intercommunalités



David Lisnard Président, maire de Cannes (06)



André Laignel 1er vice-président déléaué. maire de



Murielle Fabre Secrétaire générale,



Antoine Homé Trésorier général, maire de Wittenheir (68)



Charlotte Blandiot-Faride Maire de Mitry-Mory (77)



Luc Carvounas Vice-président, maire d'Alfortville (94)



Guy Geoffroy Vice-président, maire de Combs la-Ville (77)



Philippe Laurent Christian Métairie Vice-président, Vice-président, maire de Sceaux (92) maire d'Arcueil (94)



Pouzadoux Vice-présidente, maire de Gannat (03)



Joël Balandraud Vice-président, maire d'Évron (53)



Éricka Bareigts Vice-présidente, maire de Saint-Denis



Guillaume Boudy Maire de Suresnes



Frédéric Chéreau Alain Chrétien Vice-président. Vice-président, maire de Douai (59) maire de Vesoul (70)



Nicolas Daragon Vice-président, maire de Valence (26)



Michaël Delafosse Vice-président, maire de Montpellier



Mohamed Gnabal Vice-président, maire de l'Île-Saint-Denis (93)



Guillaume Guérin Vice-président, président de Limoges



Édith Gueugneau Vice-présidente. maire de Bourbon Lancy (71)



Bertrand

Hauchecorne

Secrétaire général

Frédéric Leturque Vice-président.



Patrick Molinoz Vice-président. maire de Venarey Les Laumes (21)



Marielle Muret-Baudoin Maire de Noval-



Nathalie Nieson Maire de Bourgde-Péage (26)



Vice-président, maire de Bonneuil sur-Marne (94)



Christophe



Trésorier général adjoint, maire de Fresse-sur-







Jean-François Viaier Vice-président,



Thierry Repentir Vice-président, maire de Chambéry



maire de Bures-



Von Euw Maire de Pontoise (95)



Rafika Rezgui Vice-présidente maire de Chilly-

Rouillon Vice-président, maire de Coulaines

Joseph Segura Secrétaire général adioint. maire de Saint-Laurent-du-Var (06)

Traval-Michelet Secrétaire générale adiointe.

Karine

Le Comité directeur

Novembre 2025



Abadie Pujaudran - 32

Beschizza

Bois - 93

Aulnay-sous-



Michel Bisson



Chaudoir

Portiragnes - 34

Jean-Pierre Philippe Bouquet Bouyssou Vitry-le-François Ivry-sur-Seine



Frédérique Charpenel Soustons - 40



Jean-Louis Denoit Viviez - 12



Daniel Fasquelle Le Touquet-Paris-Plage - 62



Agnelli



Boidé

Corps - 24

Graziella

Brunetti

Coriton

Rives-en-Seine

Saint-Germain

Lembron - 63

Saint-Géraud-de-

Arosteguy Arrivé Biarritz - 64



Laurent

Bonnaterre

Elbeuf - 76

Philippe

Ruisson

Libourne - 33

Caudebec-les-

Assih Cherbourg-en-Cotentin - 50



Bonnefont

Xavier

Cadoret

Saint-Gérand-

de Comarmond

Cachan - 94

le-Puy - 03

Angoulême - 16

Nadège Azzaz Quimper - 29 Chatillon - 92

Frédéric

Anne

Cardinal

Langres - 52

de Lasteyrie

Palaiseau - 91

Bonnichon

Châtel-Guyon



Baloge

Niort - 79

Bosino

Patrick

Chaimovitch

Colombes - 92

Montataire - 60

Jacqueline Belhomme Malakoff - 92





















Delande Cattiaux

Gagnac-sur-Cère









Giscard

lacobbi

Laguerre

Marie-Sophie

Le Quesnoy - 59

Lesne

d'Estaing

Grelet-

Certenais

Jacquet

Lazarus

Artenay - 45

La Flèche - 72



Charlotte

Libert





Saint-Raphaël - 83 Écully- 69







Populaire

Touillon-

Michel

Sauvade

Marsac-en-

Livradois - 63

Saint-Genis-Laval



Leucate - 11

Sellier

Saint-Sulpice-

sur-Risle - 61

Sébastien

Riec-sur-Bélon

Minssec



Saint-Martin-

Frank

Steyaert

Thoiria - 39

Léonore

Moncond'huy

Poitiers - 86















Doucerain

Les Loges-en-

Gacquerre

Béthune - 62

de Cala

Allauch - 13



Ducamin

Galzin

Châteauneuf

sur-Loire - 45

Saint-Jacques

de-la-Lande - 35



Durand

Gaugain

Dozulé - 14

Saint-Savin - 38





Jean-François

Bourg-en-Bresse

Debat



Faber

Louvil - 59







Rodolphe

Hérouville-Saint-

Thomas

Clair - 14

Avranches - 50



Marie-Hélène

Romans-sur-Isère

Thoraval



Franck

Épron - 14

Sandrine

Le Yondre

Frédéric

Masquelier

Audenge - 33

Janiaud-Larcher

Guéguéniat

Guignard

Jean-Paul

Jeandon

Cergy - 95

Lecoultre

Séhastien

Michel

L'Hermitage - 22

Plœuc-

Guillaume

Catherine

Megève - 74

Lenfant

Chaptelat - 87

Marylène

Millet

Ville-en-Vermois

Guyot

Decize - 58

Nicolas

Nérac - 47

Camplong-d'Aude

Jullien-Breches Lacombe

Robinet

Denis

Thuriot

Nevers - 58



Rossignol La-Grande-Motte

Jean-Marc

Vasse

Terres de Caux

Herry

Beignon - 56

Valérie

Lacroute

Leproust

Nemours - 77

Hunault Saint-Malo-de-Châteaubriant - 44



Lafforgue Castelnau-le-



Leroy la-Napoule - 06



Vincent Morette Montlouis-sur-



Montdidier - 80



Frédérique **Thiennot** Pamiers - 09



Christophe Loïc

Gachon





Sophie



Vaulx-en-Velin

Etchegaray

Bayonne - 64

Geoffroy

Jean





Ferrari

Le Pont-de-

Les présidents

d'association départementale de maires

Novembre 2025



Flochon 01 - Ain

Michau

Jacky

Quesson

17 - Charente

og - Ariège





Pouzadoux 03 - Allier



Spagnou

Arnaud 04 - Alpes-de-05 - Hautes-



Viaud

Olivier

14 - Calvados

Rochette

21 - Côte-d'Or

Paz

o6 - Alpes-

Peverelli

07 - Ardèche

Christian

15 - Cantal

Montin



Depaix



08 - Ardennes



Jean-Michel Bolvin 16 - Charente



Sanz

Franco

72 - Sarthe

Jean-Marc

64 - Pyrénées









Vincent

Debès





Jordan

68 - Haut-Rhin



























Franck Leroy 51 - Marne 52 - Haute-Marne

Gérard 59 - Nord

Vasselle

60 - Oise



Van-Hoorne 61 - Orne

Peigné

Fond

69 - Rhône



Balandraud

53 - Mayenne

Leturque

Rose-Marie

54 - Meurthe-

Falgue



Fillon

Neuvv 62 - Pas-de-Calais 63 - Puy-de-Dôme



Chrétien 70 - Haute-Saône



Marie-Claude

Thiébaut



80 - Somme





Barry





Astruc 48 - Lozère



Grosdidier 57 - Moselle

49 - Maine-et-



Edmond

Barbier

58 - Nièvre

Varin



Nicolas

Rubin 74 - Haute-Savoie



Gonzalvez

Kossowski

92 - Hauts-de-Seine











Fatah Aggoune 94 - Val-de-Marne



971 - Guadeloupe





François Baroin 10 - Aube

Philippe

Moisson

18 - Cher

Patrick

Bernard

33 - Gironde

Catherine

41 - Loir-et-Cher

Lhéritier

Lauret





Christophe

19 - Corrèze

Nicolas

Daragon

Frédéric

34 - Hérault

Roig

Yves

Nicolin

42 - Loire

Petit

20A -

Jean-Paul

Legendre

Muret-Baudoin

35 - Ille-et-

Bernard

Souvignet

43 - Haute-Loire









Kerdraon

22 - Côtes

Philippe



















Jeremie

973 - Guyane

Michel-Ange

Serge

974 - La Réunion

Cyril

Mohamed

Gnabaly

93 - Seine-Saint-Denis

Pascal Vittori 988 - Nouvelle-



Michel

Baylac



Éric

Ménassi





Jean-Jacques Ciccolini



Georges

Cristiani

13 - Bouches-





Billard

Claude

Doucet

36 - Indre

Rodolphe

44 - Loire-



Cédric

James

Bruneau

45 - Loiret

de Oliviera

37 - Indre-et-





Vitte

38 - Isère

Jean-Marc

Vayssouze-







Gautier-

Pacoud





56 - Morbihan



Artigalas 65 - Hautes-



Berthoud 73 - Savoie



Pezous





Vigouroux

91 - Essonne



Hoareau



Tetuanui

987 - Polynésie

Rapport d'activité de l'AMF • 2024 - 2025 Rapport d'activité de l'AMF · 2024 - 2025

Novembre 2025



01 44 18 13 94

Florence LAPARRA • 01 44 18 13 56

Caroline GIRARD

Directeur général Éric VERLHAC

Assistante du Directeur Catherine FILAINE-ROYER • 01 44 18 13 51 Attachée de direction Élodie VIN • 01 44 18 14 42

Directeur adjoint Laurent TRIJOULET

Directeur de cabinet du 1^{er} vice-président délégué **Benjamin PASQUIER**

COMMUNICATION INFORMATION

COMMUNICATION, PRESSE **ET PARTENARIATS**

Responsable

Marie-Hélène GALIN • 01 44 18 13 59 Adjoint chef de service

Thomas OBERLÉ • 01 44 18 51 91 Chargée de communication éditoriale Camille-Lou ARTIEDA • 01 44 18 13 61 Chargé de communication

Tarek ASBAYOU • 01 44 18 13 69

Chargée de communication digitale et partenariats

Amandine CLETO • 01 44 18 13 88 Chargée de communication

Clara MEYER • 01 44 18 14 18

MAIRES DE FRANCE

Rédacteur en chef MDF Xavier BRIVET • 01 44 18 14 20 Rédactrice en chef adjointe Bénédicte RALLU · 01 44 18 18 85 Secrétaire de rédaction

Samantha RAUCH • 01 44 18 14 21 Maguettiste

Stéphane CAMARA • 01 44 18 14 22

MAIRE-INFO

Rédacteur en chef Maire-Info Franck LEMARC • 01 44 18 14 26 Chefs de rubrique Lucile BONNIN • 01 44 18 14 46

Aurélien WÄLTI • 01 44 18 14 34

DIRECTION DES FINANCES ET DES MOYENS GÉNÉRAUX

ADMINISTRATION, FINANCES ET MOYENS GÉNÉRAUX

Chef de service

Laurence MARILLY • 01 44 18 13 66 Attachée de direction

Agnès LEGRAS · 01 44 18 51 92

Responsable sécurité, salles, accueil, standard, courrier

Valérie BRASSART • 01 44 18 13 62

· 01 44 18 14 14

Responsable abonnements Maires de France Frédéric ESCHWEGE • 01 44 18 13 64 Gestionnaires adhésions-cotisations

Anne-Marie DE ARAUJO · 01 44 18 14 11

Martine QUANTIN-JOLICOEUR • 01 44 18 13 65 Responsable maintenance et achats

Bertrand MÉNEZ • 01 44 18 13 89 Comptablilité

Philippe SUZANNE • 01 44 18 13 90

RESSOURCES HUMAINES

ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL Chef de service

Claire AGOSTINI • 01 44 18 14 19

Secrétaire

Anne-Marie DE ARAUJO • 01 44 18 14 11

SYSTÈMES D'INFORMATION

Chef de service

Pierre-Daniel PONSON • 01 44 18 14 41 Infrastructure

Taylord BESSIÈRE · 01 44 18 51 86 Ulysse MAROQUENE-FROISSART

· 01 44 18 13 63

Cédric MINKALA • 01 44 18 51 84 Proiets informatiques

Taylord BESSIÈRE • 01 44 18 51 86 Loïk REVILLON • 01 44 18 13 86

Fichier AMF

Stanislas de la VERGNE • 01 44 18 14 37

LES DÉPARTEMENTS

ACTION SOCIALE ÉDUCATIVE SPORTIVE ET CULTURELLE

Responsable

Nelly JACQUEMOT • 01 44 18 13 83

Conseillers techniques

Sébastien FERRIBY • 01 44 18 13 80 Sarah REILLY • 01 44 18 14 08

Assistante

Laëtitia PAPELOUX • 01 44 18 13 72

Apprentie

Zoé MONTREUIL • 01 44 18 14 05

ADMINISTRATION ET

GESTION COMMUNALES

Responsable

Judith MWENDO • 01 44 18 13 60

Conseillers techniques

Pierric HOEDT • 01 44 18 14 44

Myriam MORIN-BARGETON

01 44 18 18 80

Mathieu ROUX • 01 44 18 13 76

Assistante

Cécile GRAUVOGEL • 01 44 18 13 74

AMÉNAGEMENT

DES TERRITOIRES

Responsable

Nathalie FOURNEAU • 01 44 18 14 36 Chef de projet / Conseillère

Pauline DELAÈRE PAPIN • 01 44 18 18 84 Conseillers techniques

Blaise KERMOAL SEABRA · 01 44 18 13 75

Louise LARCHER • 01 44 18 13 82

Assistante

Anne FOSSIER • 01 44 18 14 30

Alexandre LECARPENTIER • 01 44 18 14 48

CONSEIL JURIDIQUE **ET DOCUMENTATION**

Responsable

Annick PILLEVESSE • 01 44 18 14 10

Conseillers techniques

Mélodie BLANCO • 01 44 18 14 43

Assane FALL • 01 44 18 14 23

Coralie LASSERRE • 01 44 18 14 02

Assistante documentation Sandrine CHEMISE • 01 44 18 14 13

Assistantes

Sylvie ANDRÉ **Cécile MARCHAL •** 01 44 18 14 26

Apprentie

Emma CONSTANTIN • 01 44 18 51 89

FINANCES ET FISCALITÉ LOCALES

Responsable (en cours de recrutement)

01 44 18 14 49

Conseillers techniques

Claire GÉKAS • 01 44 18 14 09

Aurélien PHILIPPOT · 01 44 18 14 32

Charlotte RIGAULT • 01 44 18 14 12

Assistante

Virginie CHAPONNEAU • 01 44 18 13 71

INTERCOMMUNALITÉ ET ORGANISATION TERRITORIALE

Responsable

Marie-Cécile GEORGES • 01 44 18 13 67 Conseillers techniques

Victoria FOUGEIROL • 01 44 18 51 95 Alexandre HUOT • 01 44 18 51 88

Valentin KUZNIK • 01 44 18 51 94 Assistante

Nathalie SEBBAN • 01 44 18 51 90

LES MISSIONS

RELATIONS AVEC LE PARLEMENT Responsable

Charlotte de FONTAINES • 01 44 18 13 81

Attachée de direction

Élodie VIN · 01 44 18 14 42

FORMATION DES ÉLUS

Responsable

Brice ESTEBANER • 01 44 18 13 52

Chargée de formation

Sarah TOUMAYAN • 01 44 18 13 54 Apprentie

Alice DJAFFAR • 01 44 18 13 68

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Responsable

Gwénola STEPHAN · 01 44 18 14 06

Conseiller technique

Antoine CADIOU • 01 44 18 14 00

Assistante

Sandrine WIECZOREK · 01 44 18 14 04

EUROPE ET INTERNATIONAL

Responsable

Pauline TIVELET • 01 44 18 14 31

Assistante

Cécile GRAUVOGEL • 01 44 18 13 74

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Responsable

Stéphanie COLAS • 01 44 18 13 79 Conseillère technique

Sandrine PERRONET

Assistante Cécile GRAUVOGEL · 01 44 18 13 74

NUMÉRIQUE ET POSTE Responsable

Assistante

Véronique PICARD • 01 44 18 14 07

Cécile GRAUVOGEL · 01 44 18 13 74

PRÉVENTION DES POLLUTIONS Responsable

Sylviane OBERLÉ • 01 44 18 13 78

PROSPECTIVES ET PARITÉ

Responsable Alexandre TOUZET • 01 44 18 14 28

RISQUES ET CRISES

Responsable

Stéphanie BIDAULT • 01 44 18 13 84

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION

DÉLINQUANCE Responsables

Charles ABADIE • 01 44 18 14 17 Didier POULHAZAN • 01 44 18 14 25

Assistantes Sylvie ANDRÉ

01 44 18 14 26

Cécile MARCHAL

SERVICES SPÉCIFIQUES

RÉGIME DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE DES ÉLUS LOCAUX

Responsable

Dephine BREURE • 01 44 18 13 97

MAIRIE 2000 Directrice

Apprentie

Nathalie DOTRES • 01 44 18 14 29

Maëlis LACQUEMENT • 01 44 18 18 83

Rapport d'activité de l'AMF · 2024 - 2025 Rapport d'activité de l'AMF · 2024 - 2025



Reconnue d'utilité publique par décret du 20 juin 1933 41, quai d'Orsay 75343 Paris cedex 07 Tél. : 01 44 18 14 14 - Fax : 01 44 18 14 15

www.amf.asso.fr

Conception graphique: Studio Sur ton 31
Photos: AdobeStock, Unsplash, IStock, Fotolia:
portraits: Arnaud Février, Alain Escudier pour l'AMF,
Frank Betermin, Laurent Saillard, Claude Doucet,
Bertrand Bechard, Berrwiller, Yann Rossignol, Manu'a
Vecker-Sue, F. Jellaoui, Corinne Hameau, L. Tomassi,
Philippe Noisette, DR
AMF • octobre 2025

